



# UN COUP DE POUCE POUR VOUS LOGER ?

cfa  
'essas.

ActionLogement 



## Action Logement, en quelques mots ...

Depuis plus de 65 ans, Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, propose des **services et des aides financières pour faciliter l'accès au logement des salariés.**

Notre rôle est d'accompagner les salariés partout en France dans leur mobilité résidentielle et professionnelle et, parce que nous savons que l'accès au logement peut devenir un véritable parcours du combattant lorsque l'on est jeune actif, nous concentrons nos efforts sur **l'accompagnement des jeunes en accès à l'emploi ou en formation.**

# Action Logement vous propose une solution pour répondre à chaque situation



**Se loger**



**Trouver un garant**



**Financer sa caution**



**Alléger son loyer**




**S'installer près de son emploi**



## LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT



### Une location en fonction de vos besoins...

- ◆ **En résidence temporaire** : résidences étudiantes ou pour jeunes travailleurs
- ◆ **En colocation** : logements meublés, situés en cœur de ville et à proximité des transports
- ◆ **Dans le parc social**
  - ↳ Une recherche simplifiée avec la plateforme digitalisée **AL'in.**   
Vous saisissez votre demande et candidater sur un logement



## TROUVER UN GARANT



### Une garantie gratuite et sécurisée avec Visale

- ◆ **Action Logement se porte garant** pour vous auprès de votre bailleur
- ◆ **Plus besoin de la caution de vos parents**
- ◆ Votre logement fait partie du **parc privé** ou du **parc social**\*
- ◆ Une garantie sur **toute la durée du bail** et dans la limite de **36 mois** (parc privé) et **9 mois** (parc social) **d'impayés** de loyers et charges\*\*
- ◆ Une garantie obtenue **en quelques clics**

↳ Test et saisie de votre demande sur [visale.fr](https://visale.fr)

\* La garantie est étendue aux logements sociaux uniquement pour les étudiants et alternants

\*\* Dans la limite de 9 mois pour les étudiants et alternants qui entrent dans un logement du parc social

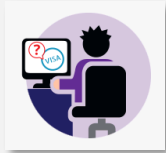
*Aide soumise à conditions et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services.*



## POUR LES LOCATAIRES

### EN PRATIQUE

1



Créer un espace personnel et renseigner son identité

2



Joindre les pièces justificatifs et valider la demande de visa

3



Remettre le visa certifié au bailleur (durée 3 mois pour les jeunes et 6 mois étudiants/alternants)

### AVANTAGES

- 100 % GRATUIT
- ACCÈS AU LOGEMENT FACILITÉ EN QUELQUES CLICS
- PLUS SIMPLE ET CERTAIN QUE LA CAUTION PARENTALE
- PLUS DE SOLIDITÉ DU DOSSIER DU LOCATAIRE
- OBTENTION DU VISA CERTIFIÉ SOUS 48h
- AIDE SANS CONDITION POUR TOUS LES JEUNES



- Il suffit d'**un locataire éligible** dans un ménage (2 personnes) pour que **le ménage soit éligible**.
- En cas de **colocation à plus de deux colocataires**, le bail devra être individualisé.
- Durée de validité du Visa pour les jeunes de moins de 30 ans : 3 mois
- Durée de validité du Visa pour les étudiants et alternants : 6 mois

» Pour visionner, double – cliquez !





## FINANCER SA CAUTION



### Le financement gratuit de votre dépôt de garantie avec l'AVANCE LOCA-PASS®

- ◆ Un prêt sans intérêt jusqu'à 1 200 € \*
- ◆ À rembourser en 25 mensualités maximum après un **différé de 3 mois**
- ◆ Demande à effectuer **jusqu'à 2 mois après l'entrée dans le logement**

↳ Test et saisie de votre demande sur [locapass.actionlogement.fr](https://locapass.actionlogement.fr)

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

*\* Pour un prêt amortissable de 1 200 € au taux nominal annuel débiteur fixe de 0 %, une durée de prêt de 25 mois après un différé de paiement de 3 mois, remboursement de **25 mensualités de 48 €**, soit un **TAEG fixe de 0 %**. Le montant total dû par l'emprunteur est de **1 200 €**.*

*Prêt soumis à conditions et octroyé dans la limite des fonds disponibles après accord d'Action Logement Services.*



## ALLEGER SON LOYER



Une subvention jusqu'à 100 € par mois, pour les alternants ...

- ◆ Jeune de moins de 30 ans\* **en formation professionnelle, en alternance** (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), percevant au plus **100 % du SMIC**
- ◆ **Subvention jusqu'à 100 €** par mois sur le loyer ou la redevance (déduction faite de l'aide au logement) pendant toute la **période de votre formation professionnelle** (nouvelle demande à effectuer chaque année)
- ◆ Demande à effectuer dans les **3 mois qui précèdent votre formation ou dans les 6 mois qui suivent**
- ◆ **Maintien de l'aide** en cas de changement de logement et/ou d'entreprise et/ou de formation

↳ Test et saisie de votre demande sur [mobilijeune.actionlogement.fr](https://mobilijeune.actionlogement.fr)





## S'INSTALLER PRÈS DE SON EMPLOI



### Une subvention de 1 000 € pour faciliter votre installation près de votre lieu de travail : aide Mon Job Mon Logement

- ◆ Salariés en **alternance** d'entreprises du secteur privé :
- ◆ **Locataires depuis moins de 3 mois**
- ◆ Avec un **revenu au maximum égal à 1,5 SMIC**

↳ Test et saisie de votre demande sur  
[piv.actionlogement.fr/simulateur-mobilite](https://piv.actionlogement.fr/simulateur-mobilite)

*Aide soumise à conditions (notamment de ressources) et octroyée dans la limite des fonds disponibles après accord d'Action Logement Services.*



**ALTERNANTS,  
CONNECTEZ-VOUS SUR  
~~ALTERNANT.ACTIONLOGEMENT.FR~~  
ET DÉCOUVREZ EN QUELQUES CLICS  
TOUTES LES AIDES QUI VONT  
VOUS SIMPLIFIER LA VIE**



# Pour passer à l'action...

➔ Un service client

**0 970 800 800**

*Du lundi au vendredi 9h à 18h30  
(appels non surtaxés)*

➔ Un réseau d'agences de proximité



➔ Une adresse web unique

**[actionlogement.fr](http://actionlogement.fr)**

➔ Retrouvez-nous sur

